

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					M1
Mention :	LANGUES ET CULTURES ETRANGERES					
Spécialité :	ETUDES ROMANES					
Volume horaire étudiant :	111 h	36 h	h	h	200 h	347 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable spécialité Espagnol : Jean-Claude VILLEGAS Bureau 168 Tél. 03 80 39 56 57 jean-claude.villegas@u-bourgogne.fr Responsable spécialité Italien : Giuseppe SANGIRARDI Bureau 141 – Tél. 03 80 39 56 65 giuseppe.sangirardi@u-bourgogne.fr	Sclarité : Sylvie PILLOT Bureau 154 – Tél. 03 80 39 56 13 sylvie.pillot@u-bourgogne.fr Secrétariat : Catherine SOLIGO Bureau 144 – Tél : 03 80 39 56 02 Catherine.soligo@u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Elargissement de la culture générale dans le domaine de la spécialité choisie. Renforcement des compétences dans la perspective des concours de recrutement de l'enseignement. Initiation à la recherche dans la spécialité.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Enseignement de la langue choisie à tous les niveaux. Préparation au métier d'enseignant chercheur dans la spécialité.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

A l'issue de la formation, l'étudiant aura acquis une plus grande maturité ; il aura initié une recherche et l'élargissement de sa culture lui permettra éventuellement de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement avec de plus grandes chances de réussite.

 ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de cette année de formation, l'étudiant se sera initié aux techniques de la recherche et aura consolidé ses connaissances disciplinaires.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Licence LCE Espagnol ou Licence LCE Italien

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

■ droits d'inscription

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session ⁽¹⁾	Type éval 2è session ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 6 – Travail d'études et de Recherches								Bibliographie & problématique				
TOTAL UE						80	10					2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session ⁽¹⁾	Type éval 2è session ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 – Enseignements fondamentaux : 48 h, soit deux enseignements dont 1 de langue de spécialité et 1 de l'autre langue	Théories littéraires (théories de la réception ; inter-textualité et genres littéraires) (italien)	24h				24h		CT oral (2 épreuves : 1 tirage au sort pour l'italien, 1 pour l'espagnol)		1		
	Littératures romanes XIXème siècle (espagnol)	24h				24h				1		
	Histoire littéraire de l'Amérique Latine (espagnol)	24h				24h				1		
TOTAL UE		48				48	10					2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session ⁽¹⁾	Type éval 2è session ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 - Outils (obligatoires)	Aide à la recherche documentaire	3	12			15		CC				
	Méthodologie de la Recherche et de la Rédaction	12				12		Pas d'épreuve				
TOTAL UE		15	12			27	5					1

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session ⁽¹⁾	Type éval 2è session ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 5	Traduction littéraire		24			24		CC	Contrôle écrit 2h		1	
TOTAL UE			24			24	5					1

TOTAL S1		72	24			176	30					6
-----------------	--	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Enseignements optionnels : 1 spécialité au choix et 48 h parmi les ens. proposés dans la spécialité choisie	- Spécialité Espagnol :							CT oral (1 seul tirage au sort en fonction de la spécialité)		1		
	Aspects du roman latino-américain contemporain	16				16						
	Littérature espagnole contemporaine	16				16						
	Civilisation de l'Espagne classique.	16				16						
	- Spécialité Italien :									1		
	- Littérature médiévale	24				24						
	- Littérature de la Renaissance	24				24						
	- Littérature des XVIIIè & XIXè	24				24						
- Littérature contemporaine	24				24							
TOTAL UE		48					10					2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches								Mémoire rédigé en espagnol ou en italien et soutenance orale				
TOTAL UE						120	20					4

TOTAL S2		48				168	30					6
-----------------	--	-----------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

Échanges SOCRATES (ERASMUS) avec SARAGOSSE :

Les étudiants de Dijon ont la possibilité de faire leurs études de M1 dans cette université. Durée du séjour : un an. S'adresser à M. Villegas.

Échanges Erasmus/Socrates avec l'Italie (Udine, L'Aquila) :

Les étudiants d'Italien ont la possibilité de faire un séjour en Italie, dans le cadre de leur M1. S'adresser à M. Sangirardi.

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD).

Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 LLCE sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen :**

- janvier : évaluation des UE du 1^{er} semestre
- juin : évaluation des UE du 2nd semestre
- septembre : session de rattrapage de toutes les UE

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 166 B, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.
Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

Pour les étudiants qui se destinent à des carrières dans l'enseignement et/ou la recherche, la validation de l'UE 3 est recommandée dans la spécialité.

La validation d'acquis obtenus dans des universités étrangères ne peut se faire qu'au titre des UE2, 3, 4, 5. Dans le cas où le travail d'étude personnel est préparé à partir d'une université étrangère, une codirection de ce travail avec un collègue local est recommandée. La soutenance de ce travail aura lieu à l'Université de Bourgogne.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est $<$ à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2^{ème} session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Langue et Cultures Etrangères »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Précisions :

REGIME TRANSITOIRE

Note UE 1 M1 Etudes hispaniques ou italiennes = Note UE 1 S1 + UE1 S2 M1 Etudes romanes

Note UE2 M1 Etudes hispaniques ou italiennes = Note UE2 M1 romanes

Note UE3 M1 Etudes hispaniques ou italiennes = Note UE3 + UE5 M1 Etudes romanes

Note UE4 M1 Etudes hispaniques ou italiennes = Note UE4 M1 Etudes romanes

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.

CAS PARTICULIERS

Il est conseillé aux étudiants qui seront inscrits à la préparation au CAPES de prendre la même année une inscription complémentaire. En cas d'admissibilité au CAPES, ces étudiants obtiendront une équivalence pour les UE 2, 3, 4, 5.

Dispenses accordées pour l'UE4 :

- pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans Université étrangère
- pour les étudiants assistants à l'étranger